

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2010

<u>Présent-e-s</u> :	Mme	Béatrice	Guex-Crosier	DCe	<i>Présidente</i>
	M.	Christian	Hottelier	BA	<i>Vice-président</i>
	M.	Ginior	Rana Zolana	RL+	<i>Secrétaire bureau</i>
	M.	Patrice	Arioni	DCe	<i>Conseiller</i>
	M.	Bernard	Boymond	DCe	<i>Conseiller</i>
	M.	Christophe	Cortiglia	DCe	<i>Conseiller</i>
	Mme	Muriel	Devins	RL+	<i>Conseillère</i>
	M.	Daniel	Fischer	DCe	<i>Conseiller</i>
	M.	Florian	Giacobino	RL+	<i>Conseiller</i>
	M.	Alexandre	Krasnosselski	DCe	<i>Conseiller</i>
	Mme	Inès	Micheli Kristof	RL+	<i>Conseillère</i>
	Mme	Evelyne	Moll	RL+	<i>Conseillère</i>
	M.	David	Pittier	BA	<i>Conseiller</i>
	M.	Thierry	Schmid	BA	<i>Conseiller</i>
	Mme	Helen	Schneuwly	RL+	<i>Conseillère</i>
	Mme	Sylvianne	Schrag	DCe	<i>Conseillère</i>
	M.	Jacques	Vallet	BA	<i>Conseiller</i>
	M.	Alain	Walder	DCe	<i>Maire</i>
	M.	Georges	Vuillod	RL+	<i>Adjoint</i>
	M.	Claude	Crottaz		<i>Secrétaire général</i>
<u>Excusé-e-s</u> :	Mme	Nicole	Mouty	BA	<i>Adjointe</i>
<u>Procès-Verbaliste</u> :	Mme	Frédérique	Barbe		

BA : Bardonnex Alternative
 DCe : Démocrate chrétien et Entente
 RL+ : Radical, Libéral et Plus

Mme B. Guex-Crosier, présidente du Conseil municipal, souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée et excuse l'absence de Mme N. Mouty. Elle ouvre la séance à 20h30.

I APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

- I. Approbation de l'ordre du jour
- II. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2010
- III. Communications du Bureau du Conseil municipal
- IV. Communications du maire et des adjoints
- V. Rapports des commissions :
 - *Sociale et culture : association intercommunale pour l'accueil familial de jour Genève sud-ouest - AFJ-GSO.*
Rapporteur : Béatrice Guex-Crosier
 - *Routes, travaux et emplacements communaux : rénovation et création de places de jeux.*
Rapporteur : Florian Giacobino
- VI. Projets de délibération, résolution, motion :
 - VI.1. *P-D-1257 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2010 de CHF 10'000.- pour l'octroi d'une aide financière en faveur des victimes des inondations au Pakistan*
 - VI.2. *P-D-1258 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2010 de CHF 20'000.- destiné à la rénovation et à l'information sur le site de la déchetterie de Fémé*
 - VI.3. *P-D-1259 Crédit d'investissement de CHF 190'000.- destiné au renouvellement des places de jeux communales*
 - VI.4. *P-D-1261 Approbation du budget de fonctionnement 2011, du taux des centimes additionnels et de l'autorisation d'emprunter*
- VII. Propositions individuelles, questions et divers
- VIII. Calendrier

➔ **N'appelant aucune rectification, l'ordre du jour de la présente séance est approuvé.**

II APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 JUIN 2010

p. 344 : **Mme H. Schneuwly** précise que M. M. Bohren était membre de la commission des bâtiments et non de l'aménagement. Mme S. Schrag intègre donc la commission des bâtiments et la commission sociale et de la culture.

p. 356, 2^{ème} paragraphe – M. Th. Schmid propose la rectification suivante :
« Non convaincu de la légalité d'une délibération conditionnelle ... »

➔ **N'appelant aucune autre modification, le procès-verbal de la séance du 22 juin 2010 est approuvé avec remerciements à son auteur.**

III COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

1. Lecture d'un message de M. M. Bohren par lequel il fait part du plaisir qu'il a eu à recevoir les membres du Conseil municipal chez lui ; il adresse également ses remerciements pour les cadeaux offerts à l'occasion de sa démission.
2. Lecture du courrier que Me P. Udry a adressé au DCTI (Département des constructions et des technologies de l'information) en date du 25 août dernier. Mandaté par M. N. Gubinelli, il demande la prolongation du délai imparti à l'entreprise Deprez et Thomasson Sàrl pour cesser son exploitation.
3. Lecture du courrier de remerciements daté du 9 septembre dernier et adressé par le comité de Festiverbant.
4. Lecture du courrier daté du 20 septembre dernier, adressé par M. F. Barthassat, demandant aux membres du Conseil municipal de statuer sur l'ouverture d'un poste de patrouilleur scolaire à Compesières.

Mme B. Guex-Crosier propose que ce courrier soit traité par la commission des routes, travaux et emplacements communaux.

5. Lecture du courrier de Mme S. Schmid-Coulon, habitante de Landecy, relatif aux nuisances sonores endurées durant la soirée et la nuit du 26 juin 2010 et provoquées par une soirée privée se déroulant dans une propriété du village. Elle s'interroge notamment sur la régularité d'une telle manifestation.

IV COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

1. Cartes journalières CFF

M. A. Walder indique, qu'à fin septembre, 857 cartes ont trouvé preneurs, ce qui représente un pourcentage de vente de 78,5%. L'an prochain, les abonnements renchérissant, les cartes journalières, qui ne seront finalement soumises à aucune restriction d'horaire, seront vendues au prix de 40 francs.

2. Sortie automnale des Aînés

Plusieurs personnes ont adressé des remerciements à la mairie suite au bon déroulement et à l'intérêt suscité par la sortie automnale du 2 octobre dernier.

3. Crèche La Cigogne

Les membres du Conseil municipal sont invités, le 19 octobre prochain à 11h, à participer à la cérémonie de la pose de la 1^{ère} pierre en vue de l'agrandissement de la crèche La Cigogne. Les personnes intéressées sont priées de s'annoncer à la mairie.

4. Troinex – plan de circulation

Lors de sa séance extraordinaire du 4 octobre dernier, le Conseil municipal de la commune de Troinex a décidé de rouvrir à la circulation, le 20 octobre prochain, les quatre chemins fermés depuis une année. Ladite commune avait, au préalable, demandé à la commune de Bardonnex de lui faire part de ses remarques relatives à ce plan de circulation temporaire. Lecture du courrier de réponse adressé par **M. A. Walder**.

5. DCTI – 10^{ème} journée du logement

Les membres du Conseil municipal sont invités, le jeudi 11 novembre prochain dès 8h15, à participer à la 10^{ème} journée du logement organisée par le DCTI. Les personnes intéressées sont priées de s'annoncer à la mairie.

6. Association communale de l'Arbre de Noël

Devant le manque de personnes intéressées à la constitution d'un nouveau comité de l'association communale de l'Arbre de Noël, **M. A. Walder** craint que cette dernière ne soit prochainement dissoute. Une partie de ses activités ont été reprises par l'APEBar (Association des parents d'élèves de Bardonnex), qui, lors de sa dernière assemblée générale, a elle aussi eu beaucoup de peine à trouver les personnes nécessaires à la reconstitution de son comité.

7. Cour des comptes – Commission cantonale d'aide au sport

La Cour des comptes a analysé l'utilisation des fonds reçus de la Loterie romande pour l'aide au sport dont les propositions d'affectation sont du ressort de la Commission cantonale d'aide au sport (CCAS). **M. A. Walder** cite l'extrait d'un article paru dans la presse genevoise à ce sujet : « *Un argent tiré d'une cagnotte d'environ 4 millions constituée en faveur du sport par la Loterie romande mais gérée par une commission cantonale. Certaines dépenses ne correspondaient pas aux buts légaux de soutien au sport amateur et à l'encouragement de l'éducation physique* ».

M. A. Walder rappelle que toutes les règles d'attribution de la CCAS n'ont pas été obtenues lorsque la commission des routes s'est penchée sur le dossier.

8. Desserte TPG du cycle de Pinchat

Jusqu'au mois de juin dernier, le bus N°45 desservait quatre fois par jour le cycle de Pinchat. Or, d'entente entre le Département de l'instruction publique et les TPG, cette desserte a été supprimée durant l'été. Une solution recourant à un transporteur privé a été trouvée ; celle-ci implique une participation financière de CHF 5'000.- de la commune de Bardonnex pour l'année scolaire en cours. **M. A. Walder** précise que 15 élèves domiciliés sur le territoire bardonnésien sont concernés par ces mesures.

9. Noctambus

Suite à la parution du rapport 2009 de la commission du Noctambus, **M. D. Pittier**, délégué de la commune de Bardonnex, informe qu'il fera une présentation lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

10. Service de surveillance des communes – délibération 1256

Lecture est faite de la réponse adressée à **M. Ch. Hottelier** par le Service de surveillance des communes, dont la mairie était citée en copie, suite au courrier que ce dernier leur avait adressé. **M. A. Walder** aurait trouvé courtois, de la part de **M. Hottelier**, que la mairie soit informée de sa démarche.

M. Ch. Hottelier explique que la légalité de la délibération conditionnelle, relative à la prise en charge des coûts liés à l'accueil familial à la journée, lui posait problème. Renseignement pris auprès du service de Surveillance des communes, il a agi selon leur recommandation.

Mme B. Guex-Crosier regrette cette procédure d'autant plus que le bureau du Conseil municipal avait travaillé en toute transparence.

11. Route de Cugny – travaux de reprofilage

Durant le mois d'août, la portion de la route de Cugny (RC43) comprise entre le giratoire de Saconnex-d'Arve et l'auberge de Compesières a été reprofilée avec de l'enrobé phono-absorbant. Cette disposition, qui ne faisait initialement pas partie du programme de mesures prévu par le DCTI, a été motivée par la présence de l'école et de l'auberge ainsi que par la densité du trafic qui représente de réelles nuisances sonores.

12. Mesures de ralentissement dans le village de Charrot

Une centaine d'habitants du village de Charrot a participé à la séance d'information du 25 août dernier concernant l'aménagement des mesures de ralentissement dans le village. Cette présentation a démontré la pertinence des emplacements et du choix de bacs. **M. G. Vuillod** indique que les travaux de génie civil devraient débuter au mois de novembre.

13. Giratoire de Compesières – accident de la route

Un accident de la route a provoqué de gros dégâts sur le giratoire de Compesières. Le conducteur, qui s'était endormi au volant, n'a par chance pas été blessé. La commune a entamé une procédure pour faire valoir ses droits en rapport aux aménagements détruits.

14. Marquage de bandes cyclables

Le projet de marquage de bandes cyclables sur l'axe reliant les villages de Perly, Bardonnex, Charrot et Landecy a reçu l'aval de la DGM (Direction générale de la mobilité).

15. Route de Cugny – piste cyclable

La DGM a également donné son accord pour le marquage des lignes de bord sur la piste cyclable bordant la route de Cugny. Les frais de ce marquage seront pris en charge par le DCTI, propriétaire du fonds.

16. Bardonnex – aménagement de places de parking

Une séance publique, présentant la proposition de notre mandataire aux habitants du village de Bardonnex, sera prochainement organisée. Elle devrait prendre place le 17 novembre prochain à la salle polyvalente.

17. Fermeture du chemin d'Humilly aux poids lourds

D'un commun accord avec la commune de Plan-les-Ouates, l'interdiction aux poids lourds de circuler sur le chemin d'Humilly a été demandée. Après une mise à l'enquête publique publiée le 11 août dernier, l'autorisation de fermer le chemin aux poids lourds a été confirmée ; la mise en place de la signalisation idoine est en cours.

18. Landecy – implantation d'un poste de détente

L'implantation d'un poste de détente gaz au chemin du Granger a été effectuée par les Services industriels de Genève. Celui-ci permettra, lors de travaux importants sur la conduite principale entre Carouge et la « fourche de Troinex » d'assurer l'alimentation du réseau des villages de Landecy et Croix-de-Rozon.

19. Traversée du village de Landecy

Suite à la demande de nombreux habitants, la mise à l'enquête publique de l'interdiction de circuler aux poids lourds, dans les deux sens, sur les routes de Fémé et du Prieur ainsi que sur le chemin Perdriau, a débuté le 8 septembre dernier. Terminée à ce jour, la signalisation correspondante devrait prochainement être installée.

20. Chemin des Rupières – immeubles locatifs

Le chantier pour la construction d'immeubles locatifs a fortement endommagé le chemin des Rupières. Le bureau d'architecte consentirait à prendre à sa charge les frais liés aux dégâts qu'il a causés et entrerait en matière, le cas échéant, en participant financièrement à la réfection complète de la chaussée.

21. Chaufferie du centre communal

Un incendie de la chaufferie du centre communal au début du mois d'août a passablement perturbé les travaux de rénovation. Néanmoins, la nouvelle chaudière a été installée et la mise en eau a été effectuée le 9 octobre. Les raccordements électriques sont actuellement en cours de réalisation et la mise en service de la nouvelle installation est prévue pour la fin de la semaine.

22. Statistiques déchets

Mise à part une légère recrudescence des déchets incinérés, **M. G. Vuillod** indique que les résultats restent positifs pour les différentes matières récupérées.

V RAPPORTS DES COMMISSIONS

1. Sociale et culture : association intercommunale pour l'accueil familial de jour Genève sud-ouest - AFJ-GSO.

Rapporteur : Mme B. Guex-Crosier

Rédactrice du rapport, **Mme B. Guex-Crosier** cède la présidence et explique que celui-ci reprend la réflexion qui a mené au vote de la délibération conditionnelle ainsi qu'à la séance qui a réuni les membres du Conseil municipal et les responsables de la structure d'accueil ; les conditions suspensives de la délibération ont ainsi pu être levées.

M. D. Pittier propose de rajouter, en page 3, les prénoms des personnes reçues par la commission élargie ; soit M. Daniel Traub, MM. Antoine et François Berthoud.

M. A. Walder et Mme I. Micheli Kristof, remercient Mme B. Guex-Crosier pour la qualité de ce rapport.

➔ Les membres du Conseil municipal prennent acte du rapport.

2. Routes, travaux et emplacements communaux : rénovation et création de places de jeux.

Rapporteur : M. F. Giacobino

Ce rapport, lié au projet de délibération P-D-1259, sera traité au point VI.3 de l'ordre du jour.

VI PROJETS DE DÉLIBÉRATION, RÉOLUTION, MOTION

1. P-D-1257 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2010 de CHF 10'000.- pour l'octroi d'une aide financière en faveur des victimes des inondations au Pakistan

Cette proposition émanant de l'Exécutif, la présidente cède la parole à **M. A. Walder** qui indique qu'une demande d'aide d'urgence en faveur du Pakistan a été reçue le 16 août dernier de la Croix-Rouge suisse.

Dans un premier temps, l'Exécutif a souhaité suivre la même procédure que pour Haïti, soit en déléguant à la commission environnement et développement durable le choix d'un bénéficiaire. Après réflexion et devant le manque de projets dans ce pays, il lui semblerait à ce jour judicieux de faire confiance à la Croix-Rouge suisse.

M. Th. Schmid indique que ce sujet a déjà été discuté au sein de la commission environnement et développement durable et qu'il n'y a malheureusement pas de choix possible, aucune demande autre que celle de la Croix-Rouge suisse n'ayant été reçue. La commission souhaite donc laisser le choix final du bénéficiaire à l'Exécutif et propose de modifier ainsi la deuxième invite de la délibération : « de verser cette somme à la Croix-Rouge suisse en faveur du Pakistan ».

Selon **M. A. Krasnosselski**, le fait que le sujet ait été discuté en commission devrait être mentionné. Il propose l'ajout du considérant suivant : « le préavis favorable de la commission environnement et développement durable ».

- ➔ **L'amendement proposé par M. Th. Schmid est accepté par 13 pour, 3 abstentions.**
- ➔ **L'amendement proposé par M. A. Krasnosselski est accepté par 15 pour, 1 abstention.**
- ➔ **La parole n'étant pas demandée, la présidente soumet au vote l'approbation du projet de délibération.**

D-1257 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2010 de CHF 10'000.- pour l'octroi d'une aide financière en faveur des victimes des inondations au Pakistan

Considérant,

- *les millions de victimes des inondations catastrophiques qui ont dévasté le Pakistan,*
- *l'appel aux dons de la communauté internationale pour venir en aide aux sans abris,*
- *le préavis favorable de la commission environnement et développement durable*
- *la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. *D'ouvrir un crédit supplémentaire de fonctionnement 2010 de CHF 10'000.- pour l'octroi d'une aide financière en faveur des victimes des inondations au Pakistan.*
2. *de verser cette somme à la Croix-Rouge suisse en faveur du Pakistan.*
3. *De couvrir ce crédit par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques des charges.*
4. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 5800.367.01.*

Cette délibération est prise à l'unanimité, soit par 16 voix pour.

2. P-D-1258 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2010 de CHF 20'000.- destiné à la rénovation et à l'information sur le site de la déchetterie de Fémé

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, la présidente donne la parole à **M. G. Vuillod**. Bien que l'exposé des motifs soit déjà très complet, il stipule que ce crédit permettra essentiellement de donner un « coup de neuf » à la déchetterie et d'améliorer l'information sur son utilisation.

M. D. Fischer estime qu'il est fondamental de communiquer avec la population si l'on veut améliorer le tri sur la commune.

➔ **La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet au vote l'approbation du projet de délibération.**

D-1258 – Crédit supplémentaire de fonctionnement 2010 de CHF 20'000.- destiné à la rénovation et à l'information sur le site de la déchetterie de Fémé

Considérant,

- *le besoin de rafraîchir l'état général des containers et bennes de la déchetterie de Fémé,*
- *la lutte engagée contre le dépôt sauvage sur le site,*
- *la volonté exprimée par l'Exécutif et le Conseil municipal de poursuivre les efforts entrepris en matière de gestion des déchets,*
- *la nécessité de mieux communiquer aux habitants de la commune les dépôts licites et interdits sur le site ainsi que les possibilités offertes par les espaces de récupération cantonaux (ESREC),*
- *l'importance de renforcer le pouvoir de l'Exécutif pour recourir à des moyens répressifs en cas d'abus,*
- *le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission Environnement et développement durable du 13 septembre 2010,*
- *la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. *D'ouvrir un crédit supplémentaire de fonctionnement 2010 de CHF 20'000.- destiné à la rénovation et à l'information sur le site de la déchetterie de Fémé.*
2. *De couvrir ce crédit par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques des charges.*
3. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 7200.315.00.*

Cette délibération est prise à l'unanimité, soit par 16 voix pour.

3. P-D-1259 Crédit d'investissement de CHF 190'000.- destiné au renouvellement des places de jeux communales

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, la présidente cède la parole à **M. F. Giacobino**, auteur du rapport, qui indique que le principal problème de la commission a été de choisir entre refaire à neuf toutes les places de jeux ou de réparer et compléter les jeux existants. Après discussion et étude des différents devis, la commission a préféré renouveler intégralement les espaces de jeux.

M. B. Boymond remercie M. F. Giacobino pour avoir rédigé rapidement le rapport ; il précise que la commission a voté le projet à l'unanimité mais qu'elle a laissé entre parenthèses le maintien ou non du petit train du Centre communal dans l'attente d'un devis pour un nouveau jeu complet. Il propose de modifier le rapport en mentionnant ce fait au point 2, dernier paragraphe (21.09.2010).

M. G. Vuillod a en main deux devis complémentaires concernant la place de jeux du Centre communal, toutes deux entrant dans l'enveloppe budgétaire votée ce soir. Il précise que certaines places de jeux feront l'objet d'une procédure accélérée pour leur nouvel aménagement alors que celle située entre les deux terrains de football fera l'objet d'une demande complète d'autorisation de construire. Il ajoute qu'il serait judicieux de pouvoir déposer les dossiers rapidement afin de pouvoir débiter les travaux au tout début du printemps.

Suite à la remarque de M. B. Boymond, **M. Th. Schmid** propose de conclure les points 2 et 3 du rapport par cette phrase : « ... *se réservant la décision du maintien ou du remplacement du petit train du Centre communal* ».

➔ Les membres du Conseil municipal prennent acte du rapport.

M. G. Vuillod ajoute que la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement (FCBL), profitant de la réflexion de la commission, envisage de compléter l'offre dans les espaces qu'elle possède. Il ajoute que le budget peut paraître conséquent pour certains, mais il précise qu'il s'agit d'une refonte totale de toutes les places de jeux sises sur le territoire communal. Sur chacune d'entre elles sera apposée une plaquette explicative indiquant l'âge recommandé des utilisateurs. De plus, l'entreprise choisie propose un contrat d'entretien renforcé et plus complet que celui en vigueur actuellement, ce qui permettra de garantir une bonne qualité des différents éléments.

M. D. Fischer estime qu'il n'est pas nécessaire de procéder immédiatement au remplacement du petit train installé au Centre communal. Bien que ne répondant pas aux normes actuelles, ce jeu était tout à fait conforme au moment de son installation et il peut encore être utilisé en toute légalité et sécurité. Néanmoins, si des travaux lourds devaient être entrepris sur ce train, il serait évidemment préférable de le remplacer. Selon lui, il est plus urgent de s'atteler aux autres espaces de jeux qui, avec le temps, sont devenus obsolètes.

Mme H. Schneuwly demande si la commune doit être au bénéfice d'une assurance en cas d'accident lors de l'utilisation des jeux ou est-ce que les enfants restent dans tous les cas sous la responsabilité de leurs parents.

A moins qu'ils ne soient à l'école, **M. A. Walder** précise que les enfants restent toujours sous la responsabilité parentale. Dans tous les cas, la commune est au bénéfice d'une assurance responsabilité civile pour tout accident qui pourrait

se produire dans les jeux, les bâtiments communaux ou lors des manifestations qu'elle organise.

Il ajoute que, très attaché aux transports collectifs, il souhaite le maintien du petit train ; ce dernier est en bon état et il peut être conservé tel quel quelques années encore.

Selon **M. F. Giacobino**, la discussion relative au maintien ou non du petit train devrait se faire en commission et non en séance plénière.

En votant le crédit ce soir, le Conseil municipal donne carte blanche à la commission. **M. A. Walder** rappelle qu'habituellement les projets présentés au Conseil municipal sont terminés et non encore en discussion.

Selon **M. A. Krasnosselski**, la discussion relative au petit train ne remet nullement en cause le travail et la compétence de la commission ; elle est tout simplement liée à un jeu qui a une valeur émotionnelle et nostalgique.

M. Th Schmid propose de mentionner le rapport de la commission des routes, travaux et emplacements communaux du 1^{er} octobre 2010 dans les considérants de la délibération proposée ce soir.

Mme M. Devins demande si le prix de l'éventuel remplacement du petit train est compris dans le crédit proposé, ce qui lui est confirmé.

- ➔ **L'amendement proposé par M. Th. Schmid est accepté à l'unanimité, soit 16 voix pour.**
- ➔ **La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet au vote l'approbation du projet de délibération.**

D-1259 – Crédit d'investissement de CHF 190'000.- destiné au renouvellement des places de jeux communales

Considérant,

- *le piteux état général des places de jeux communales,*
- *la volonté de l'Exécutif et de la commission des routes de procéder à la mise aux normes des installations actuelles et à créer,*
- *les doléances recueillies des usagers et les interventions des conseillers sur l'entretien des jeux et la pauvreté de diversité de l'offre proposée,*
- *l'avantage financier à retirer d'un renouvellement global du parc des jeux situés sur la commune,*
- *l'assurance d'avoir un meilleur suivi du contrôle de sécurité des installations et de la qualité de robustesse de celles-ci,*
- *le besoin ressenti chez les préadolescents de bénéficier d'une nouvelle place de jeux sur le site de l'Agorespace et du Skate-Park,*
- *le souci de cibler les places de jeux par tranches d'âge et de renforcer la communication auprès des jeunes utilisateurs et de leurs parents,*
- *le rapport de la commission des routes, travaux et emplacements communaux du 1^{er} octobre 2010,*

- *le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission des routes, travaux et emplacements communaux du 21 septembre 2010,*
- *la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. *D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 190'000.- destiné au renouvellement des places de jeux communales*
2. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements 3501.503.00, et de la porter à l'actif du bilan, 3501.143.00,*
3. *D'amortir ce montant au moyen de 10 annuités par le compte 3501.331.00 de 2011 à 2020,*
4. *D'attribuer 1%, sur le montant effectif des travaux, au fonds de décoration une fois le projet réalisé.*

Cette délibération est prise à l'unanimité, soit par 16 voix pour.

4. P-D-1261 Approbation du budget de fonctionnement 2011, du taux des centimes additionnels et de l'autorisation d'emprunter

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, la présidente cède la parole à **M. A. Walder** qui parcourt le document intitulé « Présentation du projet de budget 2011 » remis à chaque membre du Conseil municipal.

Il commente quelques éléments clé du budget 2011, notamment aux charges :

- l'amortissement des pavillons scolaires 2010 pour un montant de CHF 215'000.-,
- l'augmentation de quatre à six places à la crèche de la Cigogne pour une estimation de CHF 31'500.- par place,
- l'adhésion à l'accueil familial, réseau intercommunal Genève sud-ouest pour un coût de CHF 95'600.-,
- la nouvelle péréquation intercommunale qui s'inscrit en charge de fonctionnement pour CHF 132'000.-,

et aux revenus :

- l'établissement du budget sur la base de 41 centimes (40 centimes en 2010),
- l'estimation de la valeur du centime Personnes Physiques à hauteur de CHF 3,8 millions,
- l'estimation de la participation au Fonds de péréquation des Personnes Morales à hauteur de CHF 370'000.- (CHF 420'000.- en 2010),
- la diminution de la part privilégiée de 74% à 73%.

Les charges de fonctionnement du projet de budget présenté ce soir s'élèvent à CHF 4'770'581.- et les revenus à CHF 4'775'120.-, laissant apparaître un excédent de revenus de CHF 4'539.-.

M. Th. Schmid demande quelle est la valeur d'un centime additionnel.

Pour 2011, **M. A. Walder** l'informe qu'il est estimé à CHF 87'000.-.

M. Ch. Hottelier : « A combien se chiffre la convention entre les communes de Plan-les-Ouates et Bardonnex pour la mise à disposition d'agents de la police municipale ? »

M. A. Walder répond qu'elle se monte à CHF 20'000.-.

Une hausse du taux de chômage étant attendue en 2011, **M. A. Krasnosselski** demande s'il est prévu la constitution d'une provision pour pallier une éventuelle différence de revenu du centime des personnes physiques.

Lorsqu'une personne est au chômage, l'intégralité de ses indemnités est taxée sur la commune de domicile ; la différence due à la perte de gain est donc ainsi compensée indique **M. A. Walder**.

M. P. Arioni propose le renvoi du projet de délibération dans les différentes commissions.

- ➔ **La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet cette proposition au vote. Le renvoi dans les différentes commissions est accepté à l'unanimité.**

VII PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS

1. Vitesse des véhicules devant l'école

M. P. Arioni demande s'il existe une statistique relative à la vitesse des véhicules circulant à proximité et devant l'école de Compesières.

2. Aide d'urgence au Pakistan

M. D. Fischer regrette que la commune n'ait pas d'autres choix que de verser une subvention à la Croix-Rouge suisse. Les membres du Conseil municipal ont été obligés de prendre cette décision, peu d'ONG étant établies au Pakistan et le pays étant fortement sujet à la corruption.

Selon **M. D. Pittier**, il n'y a rien de dommageable à verser la contribution de la commune à la Croix-Rouge suisse, entité à qui l'on peut faire entièrement confiance.

3. Bardonnex – aménagement de places de parking

Il a été annoncé que le projet d'aménagement de places de parking dans le village de Bardonnex serait prochainement présenté à la population ; qu'en est-il des espaces pour les containers à ordures ? Il semble en effet à **M. A. Krasnosselski** que les deux projets sont liés.

La démarche se fait en deux phases ; la première étant dévolue aux places de parking, la deuxième aux espaces pour les containers à ordures. **M. G. Vuillod** ajoute, qu'à ce sujet, le règlement de gestion des déchets devrait être revu puisqu'il faudra décider à qui reviendra la charge d'équiper lesdits espaces.

4. Desserte du hameau de Landecy par les TPG

Landecy est le seul hameau de la commune à ne pas être desservi par les transports publics genevois. **M. J. Vallet** rappelle qu'une pétition à ce sujet avait été déposée à la mairie en 2002. Depuis, le nombre d'utilisateurs des transports en commun a augmenté et de plus en plus de personnes seraient intéressées par de nouvelles dessertes.

En effet, la circulation est de plus en plus difficile, les places de parking se font de plus en plus rares et la rapidité de la ligne de bus 44 reliant Croix-de-Rozon à Carouge devient de plus en plus intéressante.

Afin de connaître la position de l'Etat de Genève quant à cette problématique, M. J. Vallet a adressé un courrier et un dossier à Mme Michèle Künzler en charge du département de l'intérieur et de la mobilité.

Cette dernière l'a informé de la volonté de l'Etat de combler cette lacune et de l'inscription de nouvelles dessertes dans le plan directeur des transports publics 2011-2014. Elle a néanmoins précisé que les aménagements nécessaires à l'exploitation d'une ligne desservant notamment Landecy devaient être convenus par la commune.

Fort de ces déclarations, M. J. Vallet demande ce qu'envisage l'Exécutif pour mener à bien et le plus vite possible les modifications d'aménagement nécessaires à cette future prestation.

Cette question est récurrente et de nombreuses personnes harcèlent **M. A. Walder** par le biais de sa messagerie. Comme il l'a dit à de nombreuses reprises, la commune attendait que le plan directeur des transports publics 2011-2014 soit validé par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil, décision qui a été prise au début de l'été. L'Exécutif s'est passablement battu pour qu'une desserte du village de Landecy soit créée et qu'une ligne transversale reliant Croix-de-Rozon à Perly et passant par Compesières, Charrot et Bardonnex soit étudiée. Avant d'engager des tractations pour des aménagements spécifiques à l'exploitation de ces lignes, M. A. Walder veut être certain qu'elles seront maintenues par l'Etat de Genève et les transports publics genevois, un contrat de prestations devant encore être établi.

Liée à la problématique des transports publics, la question du Proxibus subsiste. Ce service sera prochainement abandonné par les TPG au grand dam de ses quelques utilisateurs ; un bus faisant office de taxi pour la modique somme de 3 ou 5 francs avait en effet peu de chance d'offrir un rendement suffisant aux yeux de ses exploitants. La commune, approchée par quelques usagers dudit service, n'a pas encore pris position quant à un financement pour couvrir, avec les autres communes concernées, 3 millions de déficit.

M. J. Vallet trouve important de savoir que de plus en plus de personnes souhaitent voir le bus arriver à Landecy et les villages de la commune mieux desservis. Quant au Proxibus, il déclare ne pas adhérer à ce concept qui est à ses yeux complètement dépassé.

VIII CALENDRIER

Commissions	Aménagement	15.11.10	18h30	Salle des commissions
	Bâtiments et écoles	18.10.10	20h30	Salle des Chevaliers
	Environnement et développement durable	18.10.10	20h30	Salle des commissions
	Finances et sécurité	03.11.10	20h00	Salle des commissions
	Routes, travaux et emplacements communaux	18.10.10	18h30	Salle des commissions
	Sociale et culture	21.10.10	18h30	Salle des commissions
			04.11.10	18h30
		01.12.10	18h30	Salle polyvalente

Agenda :

2 décembre 2010 – Inauguration des illuminations de la commanderie

11 juin 2011 – Course du Conseil municipal. Organisation : Mme M. Devins.

Prochaines séances du Bureau du Conseil municipal, 18h30 à la mairie :

Le 1^{er} novembre, le 8 décembre 2010, le 2 février, le 2 mars, le 30 mars et le 2 mai 2011.

Prochaines séances du Conseil municipal :

Le 9 novembre, le 21 décembre 2010, le 15 février, le 15 mars, le 12 avril et le 10 mai 2011.

La parole n'étant plus demandée, la présidente remercie l'assistance et lève la séance à 22h50.

Béatrice Guex-Crosier, Présidente

Ginior Rana Zolana, Secrétaire

Genève, le 20 octobre 2010/fb